



GRAND PARIS
**SEINE
& OISE**
COMMUNAUTÉ URBAINE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 JUIN 2019

Le Bureau communautaire, légalement convoqué le vendredi 7 juin 2019, s'est réuni au clos de l'Orangerie – Chemin de Malassis à Rosny-sur-Seine, en séance publique, sous la présidence de Philippe TAUTOU, président.

Etaient présents :

- | | | |
|--------------------|------------------------|-------------------------------------|
| - Philippe TAUTOU | - Pierre-Yves DUMOULIN | - Marc HONORE |
| - Catherine ARENOU | - Christophe DELRIEU | - Dominique BOURE |
| - Pierre BEDIER | - Jean-Luc GRIS | - Michel LEBouc (départ au point 6) |
| - Laurent BROSSE | - Jean-Michel VOYER | - Jean-Marie RIPART |
| - Suzanne JAUNET | | |

Formant la majorité des membres en exercice (13 présents / 22 membres du Bureau communautaire).

Absent(s) représenté(s) (3) :

- Karl OLIVE donne pouvoir à Christophe DELRIEU
- Cécile ZAMMIT-POPESCU donne pouvoir à Catherine ARENOU
- Thierry MONTANGERAND donne pouvoir à Jean-Michel VOYER

Absent(s) non représenté(s) (6) :

- Raphaël COGNET
- Albert BISCHEROUR
- Fabienne DEVEZE
- François GARAY
- Dominique PIERRET
- Eric ROULOT

Secrétaire de séance : Catherine ARENOU

Nombre de votants : 16

La séance est ouverte à 11h15.

Le Président fait l'appel.

Approbation du procès-verbal du Bureau communautaire du 16 mai 2019 : adopté à l'unanimité.

N°	Titres	Détail des votes																																				
BC_2019-06-13_01	<p>MISE A DISPOSITION TEMPORAIRES D'EQUIPEMENTS PUBLICS</p> <p>Rapporteur : Cécile ZAMMIT-POPESCU</p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p>ARTICLE 1 : DECIDE d'approuver les conventions autorisant l'occupation du domaine public avec les partenaires ci-après (cf. annexes) :</p> <table border="1" data-bbox="469 539 1254 1655"> <thead> <tr> <th data-bbox="469 539 715 663">Equipement(s) de la Communauté urbaine</th> <th data-bbox="715 539 1007 663">Partenaire(s) accueilli(s)</th> <th data-bbox="1007 539 1254 663">Date de l'événement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="469 663 715 786">Parc du Peuple de l'Herbe</td> <td data-bbox="715 663 1007 786">Société d'Etude des Sciences Naturelles du Mantois et du Vexin</td> <td data-bbox="1007 663 1254 786">29 et 30/06/2019</td> </tr> <tr> <td data-bbox="469 786 715 846">Parc du Peuple de l'Herbe</td> <td data-bbox="715 786 1007 846">Association Energies Solidaires</td> <td data-bbox="1007 786 1254 846">29 et 30/06/2019</td> </tr> <tr> <td data-bbox="469 846 715 943">Parc du Peuple de l'Herbe</td> <td data-bbox="715 846 1007 943">Arctictis Binturong Conservation ABC Conservation</td> <td data-bbox="1007 846 1254 943">29 et 30/06/2019</td> </tr> <tr> <td data-bbox="469 943 715 1003">Parc du Peuple de l'Herbe</td> <td data-bbox="715 943 1007 1003">Lumières de Madagascar</td> <td data-bbox="1007 943 1254 1003">29 et 30/06/2019</td> </tr> <tr> <td data-bbox="469 1003 715 1160">Parc du Peuple de l'Herbe</td> <td data-bbox="715 1003 1007 1160">Association des Femmes Franco-Congolaises de Carrières sous Poissy</td> <td data-bbox="1007 1003 1254 1160">29 et 30/06/2019</td> </tr> <tr> <td data-bbox="469 1160 715 1220">Parc du Peuple de l'Herbe</td> <td data-bbox="715 1160 1007 1220">A PART</td> <td data-bbox="1007 1160 1254 1220">29 et 30/06/2019</td> </tr> <tr> <td data-bbox="469 1220 715 1281">Parc du Peuple de l'Herbe</td> <td data-bbox="715 1220 1007 1281">Ecstatic Playground</td> <td data-bbox="1007 1220 1254 1281">29 et 30/06/2019</td> </tr> <tr> <td data-bbox="469 1281 715 1377">Parc du Peuple de l'Herbe</td> <td data-bbox="715 1281 1007 1377">Association des naturalistes des Yvelines</td> <td data-bbox="1007 1281 1254 1377">29 et 30/06/2019</td> </tr> <tr> <td data-bbox="469 1377 715 1473">Parc du Peuple de l'Herbe</td> <td data-bbox="715 1377 1007 1473">Union des Femmes D'Afrique et d'Occident</td> <td data-bbox="1007 1377 1254 1473">29 et 30/06/2019</td> </tr> <tr> <td data-bbox="469 1473 715 1563">Parc du Peuple de l'Herbe</td> <td data-bbox="715 1473 1007 1563">Ensemble, un Lieu pour des Liens Solidaires à Achères</td> <td data-bbox="1007 1473 1254 1563">29 et 30/06/2019</td> </tr> <tr> <td data-bbox="469 1563 715 1655">Centre de la Danse aux Mureaux</td> <td data-bbox="715 1563 1007 1655">Funky Ladies Crew</td> <td data-bbox="1007 1563 1254 1655">11 et 14 juillet 2019</td> </tr> </tbody> </table> <p>ARTICLE 2 : AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.</p>	Equipement(s) de la Communauté urbaine	Partenaire(s) accueilli(s)	Date de l'événement	Parc du Peuple de l'Herbe	Société d'Etude des Sciences Naturelles du Mantois et du Vexin	29 et 30/06/2019	Parc du Peuple de l'Herbe	Association Energies Solidaires	29 et 30/06/2019	Parc du Peuple de l'Herbe	Arctictis Binturong Conservation ABC Conservation	29 et 30/06/2019	Parc du Peuple de l'Herbe	Lumières de Madagascar	29 et 30/06/2019	Parc du Peuple de l'Herbe	Association des Femmes Franco-Congolaises de Carrières sous Poissy	29 et 30/06/2019	Parc du Peuple de l'Herbe	A PART	29 et 30/06/2019	Parc du Peuple de l'Herbe	Ecstatic Playground	29 et 30/06/2019	Parc du Peuple de l'Herbe	Association des naturalistes des Yvelines	29 et 30/06/2019	Parc du Peuple de l'Herbe	Union des Femmes D'Afrique et d'Occident	29 et 30/06/2019	Parc du Peuple de l'Herbe	Ensemble, un Lieu pour des Liens Solidaires à Achères	29 et 30/06/2019	Centre de la Danse aux Mureaux	Funky Ladies Crew	11 et 14 juillet 2019	Adoptée à l'unanimité (16 votants)
Equipement(s) de la Communauté urbaine	Partenaire(s) accueilli(s)	Date de l'événement																																				
Parc du Peuple de l'Herbe	Société d'Etude des Sciences Naturelles du Mantois et du Vexin	29 et 30/06/2019																																				
Parc du Peuple de l'Herbe	Association Energies Solidaires	29 et 30/06/2019																																				
Parc du Peuple de l'Herbe	Arctictis Binturong Conservation ABC Conservation	29 et 30/06/2019																																				
Parc du Peuple de l'Herbe	Lumières de Madagascar	29 et 30/06/2019																																				
Parc du Peuple de l'Herbe	Association des Femmes Franco-Congolaises de Carrières sous Poissy	29 et 30/06/2019																																				
Parc du Peuple de l'Herbe	A PART	29 et 30/06/2019																																				
Parc du Peuple de l'Herbe	Ecstatic Playground	29 et 30/06/2019																																				
Parc du Peuple de l'Herbe	Association des naturalistes des Yvelines	29 et 30/06/2019																																				
Parc du Peuple de l'Herbe	Union des Femmes D'Afrique et d'Occident	29 et 30/06/2019																																				
Parc du Peuple de l'Herbe	Ensemble, un Lieu pour des Liens Solidaires à Achères	29 et 30/06/2019																																				
Centre de la Danse aux Mureaux	Funky Ladies Crew	11 et 14 juillet 2019																																				
BC_2019-06-13_02	<p>CONVENTION DE RESIDENCE ARTISTIQUE AVEC LA COMPAGNIE CALEBASSE</p> <p>Rapporteur : Cécile ZAMMIT-POPESCU</p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p>ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de résidence pour la Compagnie Calebasse (cf. annexe),</p>	Adoptée à l'unanimité (16 votants)																																				

	<p>ARTICLE 2 : APPROUVE le versement d'un apport financier en co-production de 2000 € à cette Compagnie,</p> <p>ARTICLE 3 : AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.</p>	
BC_2019-06-13_03	<p>REGLEMENT INTERIEUR RELATIF AUX CONDITIONS GENERALES DE VENTE EN LIGNE DES OFFRES SPORTIVES ET CULTURELLES COMMUNAUTAIRE</p> <p>Rapporteur : Cécile ZAMMIT-POPESCU</p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p>ARTICLE 1 : APPROUVE le règlement intérieur relatif aux conditions générales de vente (CGV) en ligne des offres sportives et culturelles proposées par la Communauté urbaine sur le site internet « gpseo.fr » (cf. annexe),</p> <p>ARTICLE 2 : DIT que ce règlement prendra effet à sa date de publication,</p> <p>ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à prendre toute mesure utile et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.</p>	Adoptée à l'unanimité (16 votants)
BC_2019-06-13_04	<p>REGLEMENTS INTERIEURS D'EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUTAIRES</p> <p>Rapporteur : Karl OLIVE</p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p>ARTICLE 1 : DECIDE d'approuver les règlements intérieurs des 7 équipements sportifs en régie directe (cf. annexes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Piscine Communautaire Sébastien-Rouault à Andrésy • Piscine Communautaire de Bécheville aux Mureaux • Piscine Communautaire de Verneuil à Verneuil-sur-Seine • Piscine Communautaire de Saint Exupéry à Poissy • Piscine Communautaire de Migneaux à Poissy et Ludipark • Piscine Communautaire de Porcheville à Porcheville • Patinoire Communautaire de Mantes-la-Jolie <p>ARTICLE 2 : AUTORISE le Président ou son représentant à procéder à toutes les démarches permettant l'application des règlements intérieurs et à signer tout document nécessaire à l'application de cette délibération.</p>	Adoptée à l'unanimité (16 votants)
	<p>ACCORD-CADRE DE CONDUITE D'OPERATIONS DE DIVERS CHANTIERS D'INFRASTRUCTURE, VOIRIE ET ESPACES PUBLICS</p> <p>Rapporteur : Michel LEBouc</p> <p>Le Bureau communautaire :</p>	Adoptée à l'unanimité (16 votants)

<p>BC_2019-06-13_12</p>	<p>ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer l'accord-cadre de conduite d'opérations de divers chantiers d'infrastructure, voirie & espaces publics conclu avec les 3 prestataires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la société SYSTRA qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, sans montant minimum ni maximum annuel, - la société Paris Sud Aménagement qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, sans montant minimum ni maximum annuel, - la société Intégrale Environnement qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, sans montant minimum ni maximum annuel, <p>ARTICLE 2 : DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget général 2019 de la Communauté urbaine.</p>	
<p>BC_2019-06-13_13</p>	<p>MARCHE POUR LA REALISATION DES DOSSIERS DE SCHEMA DE PRINCIPE ET D'ENQUÊTE PUBLIQUE ET D'ASSISTANCE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU PROJET DE TRANSPORT COLLECTIF EN SITE PROPRE DU MANTOIS</p> <p>Rapporteur : Michel LEBouc</p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p>ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer le marché pour la réalisation des dossiers de schéma de principe et d'enquête publique et d'assistance à l'enquête publique du projet de transport collectif en site propre du Mantois conclu avec le groupement SYSTRA/ IRIS conseil/ RICHEZ et associés/ C et S conseil/ qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour une partie forfaitaire de 685 039 € HT soit 822 046,8 € TTC et une partie accord-cadre sans minimum ni maximum annuel,</p> <p>ARTICLE 2 : DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget général 2019 de la Communauté urbaine.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité (16 votants)</p>
<p>BC_2019-06-13_14</p>	<p>MARCHE POUR L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES D'AUFFREVILLE-BRASSEUIL, BOINVILLE-EN-MANTOIS, BRUEIL-EN-VEXIN, BUCHELAY, DROCOURT, EPONE, FOLLAINVILLE-DENNEMONT, FONTENAY-SAINT-PERE, GARGENVILLE, ISSOU, MANTES-LA-JOLIE, MANTES-LA-VILLE, MERICOURT, MOUSSEAUX-SUR-SEINE, PORCHEVILLE, ROLLEBOISE, ROSNY-SUR-SEINE, SAILLY, TESSANCOURT-SUR-AUBETTE, VERT</p> <p>Rapporteur : Michel LEBouc</p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p>ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer le marché pour l'exploitation des installations d'assainissement des communes d'Auffreville-Brasseuil, Boinville-en-Mantois, Brueil-en-Vexin, Buchelay, Drocourt, Epône, Follainville-Dennemont, Fontenay-Saint-Père, Gargenville, Issou, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Méricourt, Mousseaux-sur-Seine, Porcheville, Rolleboise, Rosny-sur-Seine, Sully, Tessancourt-sur-Aubette, Vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot 1 : avec la société SUEZ qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 1 374 175 € HT, 	<p>Adoptée à l'unanimité (16 votants)</p>

	<p>- Lot 2 : avec la société SEFO qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 671 433,43 € HT,</p> <p>ARTICLE 2 : DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget général 2019 de la Communauté urbaine.</p>	
BC_2019-06-13_15	<p>MARCHE NEGOCIE POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE MATERIEL POUR DECHETERIE A PLAT (AUBERGENVILLE ET CONFLANS-SAINTE-HONORINE)</p> <p>Rapporteur : Michel LEBouc</p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p>ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer le marché négocié pour la fourniture et l'installation de matériel pour déchèterie à plat (Aubergenville et Conflans-Sainte-Honorine), conclu avec la société GILLARD SAS pour un montant de 470 297€ HT, soit 564 356,40€ TTC,</p> <p>ARTICLE 2 : DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget général 2019 de la Communauté urbaine.</p>	Adoptée à l'unanimité (16 votants)
BC_2019-06-13_05	<p>ADHESION A L'ASSOCIATION « AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT 78 » (ADIL)</p> <p>Rapporteur : Jean-Michel VOYER</p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p>ARTICLE 1 : APPROUVE l'adhésion de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise à l'ADIL 78,</p> <p>ARTICLE 2 : PRECISE que le montant de la cotisation pour 2019 s'élève à 2131 €,</p> <p>ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer la demande d'adhésion et l'ensemble des pièces relatives à la mise en œuvre de la présente délibération.</p>	Adoptée à l'unanimité (16 votants)
BC_2019-06-13_06	<p>SIGNATURE D'UN « PASS YVELINES RESIDENCES » RELATIF AU PROJET DE FOYER JEUNES TRAVAILLEURS A MANTES-LA-JOLIE</p> <p>Rapporteur : Jean-Michel VOYER</p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p>ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer le « Pass Yvelines résidences » relatif au projet de foyer jeunes travailleurs situé 17 avenue de la République à Mantes-la-Jolie, ainsi que tous les documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération (cf. annexe).</p>	Adoptée à l'unanimité (15 votants)
BC_2019-06-13_07 (Retiré de l'ordre du jour)	<p>DISPOSITIF « PREVENTION CARENCE » A DESTINATION DES COMMUNES N'ETANT PAS EN CONFORMITE AVEC LA LOI SRU : CONCLUSION D'UN PROTOCOLE AVEC LA COMMUNE D'ORGEVAL ET LE DEPARTEMENT DES YVELINES</p>	

<p>BC_2019-06-13_08</p>	<p>CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SITE DE L'EX-CENTRE DE LOISIRS DE ROLLEBOISE A LA COMMUNE ROLLEBOISE</p> <p><u>Rapporteur : Thierry MONTANGERAND</u></p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p>ARTICLE 1 : APPROUVE la mise à disposition, à titre gracieux, du site de l'ancien Centre de Loisirs, sis Chemin du Bois Prévost à Rolleboise à la commune de Rolleboise,</p> <p>ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer la convention de mise à disposition et à prendre toutes mesures nécessaires à la mise en application de la présente délibération (cf. annexe).</p>	<p>Adoptée à l'unanimité (15 votants)</p>
<p>BC_2019-06-13_09 (retiré de l'ordre du jour)</p>	<p>ACQUISITION DE PARCELLES SITUEES A ANDRESY EN VUE DE LEUR TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAUTAIRE</p>	
<p>BC_2019-06-13_10</p>	<p>AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE DEPOSER LES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME RELATIVES A L'AMENAGEMENT DE PÔLES MULTIMODAUX</p> <p><u>Rapporteur : Thierry MONTANGERAND</u></p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p>ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Président à déposer toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à l'aménagement de pôles multimodaux.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité (15 votants)</p>
<p>BC_2019-06-13_11</p>	<p>OUVERTURE DU CENTRE COMMERCIAL OPEN SKY : CONVENTION DE COOPERATION TERRITORIALE AVEC LES ACTEURS LOCAUX DE LA POLITIQUE DE L'EMPLOI</p> <p><u>Rapporteur : Raphaël COGNET</u></p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p>ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de coopération entre la SCI MILO, Pôle Emploi, la mission locale intercommunale du Mantois, le département des Yvelines et l'agence d'insertion Activity', portant sur le volet « Emploi » de l'ouverture du centre commercial Open Sky à Buchelay (cf. annexe),</p> <p>ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention,</p> <p>ARTICLE 3 : PRECISE que la mise en œuvre de cette convention ne comportera pas de moyens nouveaux dédiés, mais s'appuiera sur la Communauté urbaine et les acteurs locaux pour l'emploi.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité (15 votants)</p>

La fin de la séance est prononcée à 11h35.

Aubergenville, 17 juin 2019

Le Président,

Philippe TAUTOU